

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération**  
**n° 2009.03. 30.B**

**Clauses d'insertion  
dans la commande  
publique : demande  
de subvention à l'Etat**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD , Michel BRONCY, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**Excusé(s) représenté(s)** :

<b>CLAUSES D'INSERTION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT</b>
---

Le dernier comité de pilotage des clauses d'insertion du 5 décembre 2008, placé sous la co-présidence de l'Etat et de la ComAGA, a proposé des évolutions au dispositif, pour prendre en compte les enjeux de pérennisation des parcours d'insertion et de professionnalisation du public bénéficiaire.

A ce titre, un module de formation et de sensibilisation en amont des missions a été proposé, afin de préparer l'intégration des publics ciblés aux conditions d'emploi classique et de vérifier les principaux pré-requis nécessaires avant toute mise en situation.

Ce module s'adressera aux candidats validés par la cellule de pré-recrutement. Par petits groupes d'une dizaine de personnes, il préparera le public à s'insérer dans des conditions classiques de travail.

Les objectifs de cette action se situent à deux niveaux :

1. Minimiser le risque d'échec des missions proposées dans le cadre des clauses d'insertion grâce à un meilleur repérage des savoir-être, et à une préparation des missions ;
2. En terme de construction de parcours, permettre une plus grande pérennité des missions, et orienter le public vers la formation qualifiante du bâtiment.

Le budget global de l'action, qui s'appuiera sur une prestation d'un organisme de formation, est évalué à 30 000 €. L'Etat pourrait participer à hauteur de 24 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 17 février 2009,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'Etat pour une subvention de 24 000 €, au titre du contrat urbain de cohésion sociale, et à signer tous les documents et conventions afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>	<b><u>Affiché le :</u></b>
<b>25 mars 2009</b>	<b>25 mars 2009</b>